

Ministère
des
Travaux Publics.

6^e Division.

Bâtiments civils.

2^e Bureau.

Paris, le 9 Février 1852

421

Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer que, d'après la demande contenue dans votre lettre du 4 janvier courant, je viens de prendre des mesures pour faire mettre à votre disposition la somme de 2,872.²⁵ que vous avez été autorisé à dépenser en 1851 pour la réparation des persiennes du Palais de la Villa Médici affecté au service de l'Académie française à Rome.

Je vous transmets une lettre d'avis d'ordonnement, avec laquelle vous pourrez vous présenter chez le Trésorier du corps expéditionnaire en Italie; ce comptable vous remettra la somme de 2,872.²⁵ que vous appliquerez au paiement des dépenses dont il s'agit.

Vous devez laisser au Trésorier votre lettre d'avis d'ordonnement, après l'avoir acquittée, et lui remettre dans le délai d'un mois, tous les mémoires dont vous aurez payé le montant, avec un bordereau récapitulatif.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre des Travaux publics
Pour le Ministre et par autorisation
Le chef de la Division des bâtiments civils

Monsieur Alaux, Directeur de l'Académie de France à Rome.